COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONY VISTRE VIDOURLE

Mairie de MUS
15 Place de la Mairie
30121 Mus
Tél : 04.66.35.04.60

PROJET ARRÊTÉ

Informations & TERRITOIRES
Le Pérou Soleil
1736 Avenue de Palavas
34070 Montpellier
E-mail : ix.net@wanadoo.fr

FINALISATION POUR APPROBATION
Florence CHIBAUDEL
Urbaniste OP.P.Q.U. – Architecte D.P.L.G.
E-mail : florence.chibaudel@apbd.com

Jérôme BERQUET
Urbaniste OP.P.Q.U.
Consultant en affaires réglementaires
E-mail : jerome.berquet@wanadoo.fr

Adresse : F.Chibaudel / J.Berquet
Le Pérou / I.I.I2, Avenue du Pérou
34070 Montpellier

Plan cadastral
source : DGFIP 2013

Extraction de la BD ALTI
source : IGN / CCRVV

Système de coordonnées :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

3,2b

Ref : mus185plu18_d2p
26 avril 2023

# Commune de Mus

# Plan Local d'Urbanisme (PLU)

## Zonage - Le Village

Echelle : 1/2000ème

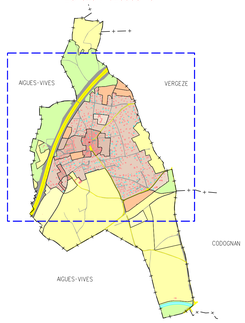


Elaboration : DCM du 27 mai 2019
Modification n°1 : DCM du 18 décembre 2020
Modification n°2 : DCM du 23 mai 2024

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

## LEGENDE

### 1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

- Limite de zone et de secteur.
- Espace boisé classé à conserver ou à créer.
- Emplacement réservé : ouvrage public, installation d'intérêt général.
- Emplacement réservé : voie publique à élargir
- Application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme (Loi Barnier)

### 2. PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE P.L.U.

- Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Elément de paysage à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Voies bruyantes - périmètre d'isolement acoustique
- Zones de danger afférentes aux canalisations de transport de gaz :
  - Zone de dangers très graves (ELS)
  - Zone de dangers graves (PEL)
  - Zone de dangers significatifs (IRE)

  Tracé indicatif, se référer aux plans de GRT gaz
- Enveloppe du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de SYNGENTA reportée de manière indicative: Voir plan détaillé en annexe

### 3. Zones inondables du PPRI - Le RHONY (voir annexe 4.2c)

PPRI de MUS approuvé par arrêté Préfectoral du 17 juillet 2017
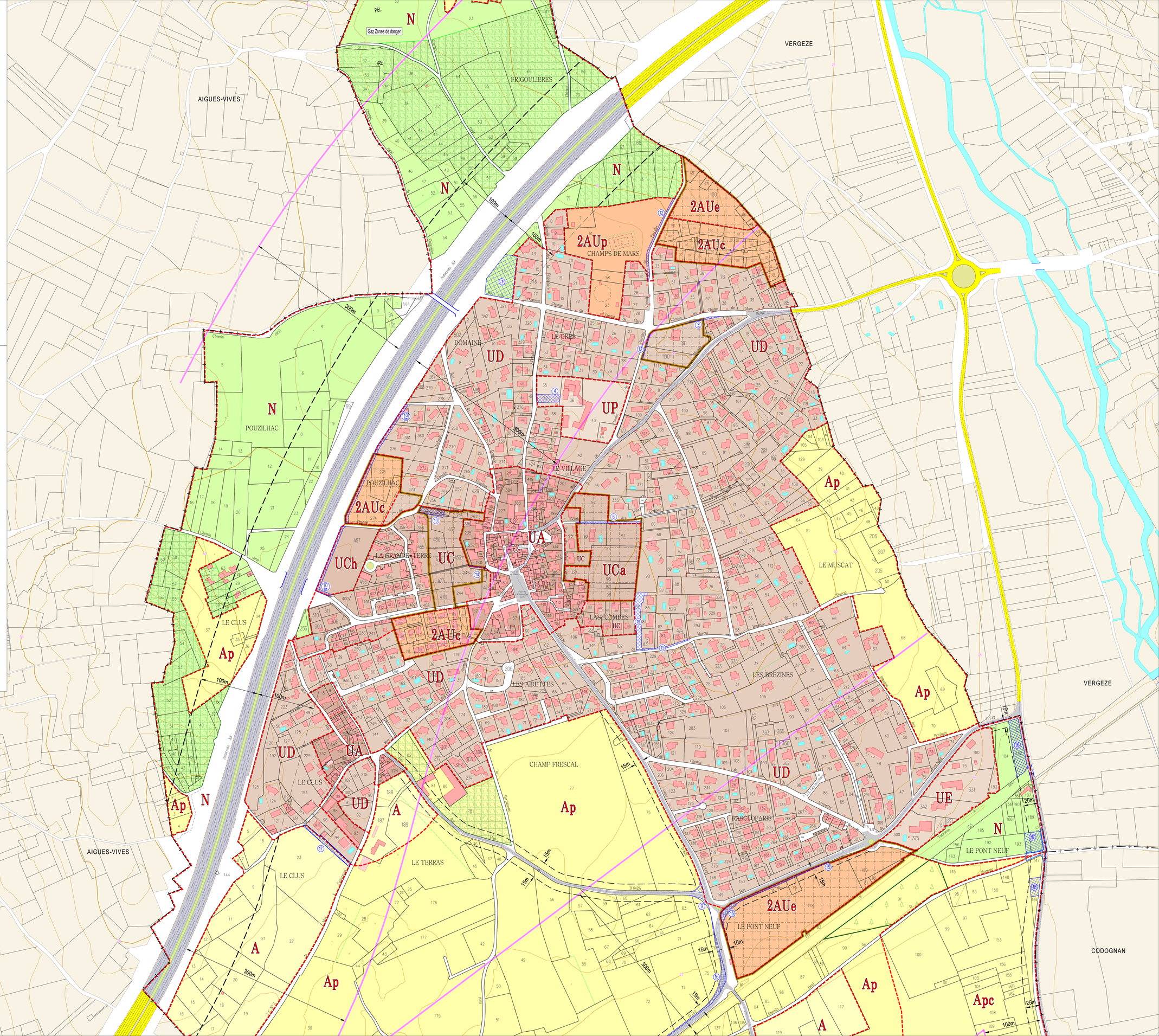
- F-NU — F-NU = Zone non urbaine inondable par un aléa fort
- M-NU — M-NU = Zone non urbaine inondable par un aléa modéré